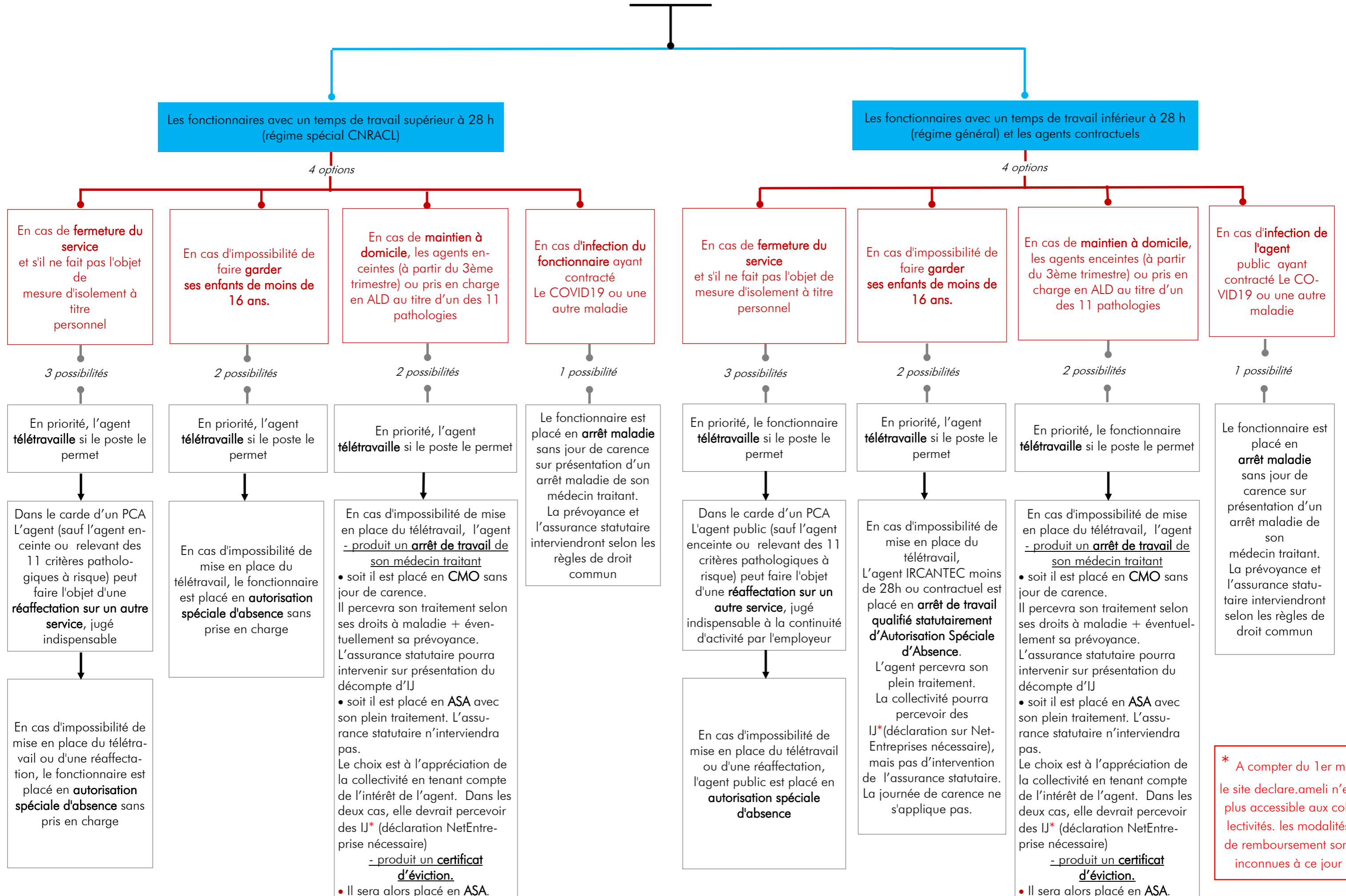


SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN AGENT PUBLIC TERRITORIAL DANS LE CADRE DES MESURES LIÉES À LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS



* A compter du 1er mai le site declare.ameli.fr n'est plus accessible aux collectivités. les modalités de remboursement sont inconnues à ce jour

